

EN HOMMAGE À JEAN PAUL JACQUÉ

Jean Paul Jacqu  est a su mener avec succ s trois carri res : une premi re carri re, de professeur p dagogique et distingu ; une deuxi me carri re, d'auteur prolifique et   succ s; et une troisi me, de praticien et d'acteur du droit europ en, comp tent et avis .

Jean Paul Jacqu  est d'abord et avant tout professeur. Agr g  en 1973, professeur   Strasbourg en 1978, doyen de la Facult  de droit, pr sident de l'Universit  Robert Schuman de Strasbourg pendant sept ans, professeur au Coll ge d'Europe   Bruges, professeur dans plusieurs universit s en Belgique, en Italie, en Espagne, au Portugal... Et ce, pas seulement en tant que sp cialiste de droit europ en, mais  galement de droit constitutionnel et de droit international, ainsi que sp cialiste reconnu des droits de l'homme. Bref, une carri re brillante d'universitaire, qui l'a conduit tout droit vers sa deuxi me carri re, celle d'auteur   succ s. Ses  crits sur le droit constitutionnel, le droit international, les droits de l'homme sont autant de succ s, comme le sont  videmment ses ouvrages sur le droit europ en, tout particuli rement son manuel de droit institutionnel communautaire, r guli rement mis   jour et r  dit . Ses articles scientifiques sont innombrables, inventifs, de tr s grande qualit . Il n'est pas un adepte de la langue de bois, du « copier-coller » ou de l'approximation!

Le 16 janvier 1992, alors que Jean Paul Jacqu  est au fa te de sa carri re de professeur et d'auteur, il accepte ma proposition de devenir directeur au Service juridique du Conseil. Pendant plus de 16 ans ou, compt  en « temps du Conseil », pendant 33 pr sidences semestrielles, se d roule alors sa troi-

sième carrière : celle de praticien et d'acteur du droit européen, sans jamais qu'il abandonne totalement ses deux autres carrières, auxquelles il tient également beaucoup.

Lorsque Jean Paul Jacqué est arrivé au Service juridique, certains se sont demandé : un professeur saura-t-il se reconverter ? passer de la théorie à la pratique ? accepter d'être lié par les contraintes inhérentes à la vie politique ? accepter que, parfois, alors qu'une solution juridique parfaite existe, il faille l'abandonner au profit d'une autre solution qui permettra d'aboutir à une décision politique viable tout en respectant le droit ?

Ces interrogations ont rapidement reçu une réponse : Jean Paul a tout aussi brillamment réussi dans ses fonctions de praticien que dans celles d'universitaire. Ses connaissances, son expérience, sa rapidité, ses qualités de pédagogue, son flair politique, ont fait merveille au Coreper et au Conseil. Il a su se faire comprendre des ambassadeurs et des ministres comme de ses étudiants !

Tout au long de ces années, il est parvenu à poursuivre ses diverses activités de juriste-diplomate, d'auteur et d'enseignant, avec la plus grande aisance. Partout, les mêmes réactions, d'éloge et d'affection. Professeur apprécié et admiré, mais aussi aimé de ses étudiants, dont certains l'ont retrouvé dans les groupes de travail du Conseil, au Coreper, et jusque dans les rangs du Conseil européen, tel Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg ! Partout, il a fait preuve de son « don didactique » : savoir expliquer d'une façon brève, claire et simple des choses compliquées, avec élégance, parfois avec une pointe d'humour et toujours dans la bonne humeur.

Ce sont ses qualités humaines qui, avant tout, distinguent Jean Paul Jacqué. Certes, ses compétences sont reconnues de tous. D'ailleurs, il avait commencé à être un praticien bien avant d'arriver au Conseil, en prêtant ses conseils et sa plume à d'autres, y compris au Parlement européen, notamment grâce à sa participation au fameux Groupe Spinelli qui devait aboutir en 1984 au premier projet de « Constitution européenne » — c'est dire combien il était en avance sur son temps !

L'un de ses apports tangible à la construction européenne, qui restera dans l'histoire, est bien entendu la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui a, depuis, été consacrée, avec valeur juridique de traité, lors de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009. Les initiés savent combien l'œuvre de la première Convention, celle qui fut présidée par Roman Herzog, ancien président de la République fédérale d'Allemagne et ancien président de la Cour constitutionnelle allemande, doit à la plume de Jean Paul Jacqué et à ses conseils actifs et judicieux.

Enfin, et peu nombreux sont ceux qui le savent, Jean Paul aura été, pendant ses 16 années au Service juridique, l'un des piliers des fameuses

« réunions de chefs d'équipe » du Service juridique du Conseil, réunions au cours desquelles tous les avis importants du Service juridique sont discutés avec minutie, parfois avec vivacité, et où la doctrine du Service juridique se forge. Jean Paul y a toujours été écouté, entendu et respecté.

Son secret : beaucoup de talent, tant sur le fond que dans la forme d'expression, qu'elle soit orale ou écrite, beaucoup de travail bien sûr, mais aussi la créativité, l'écoute et le respect des autres, la bonne humeur, le goût de ce qu'il fait, la joie et l'humour qu'il y met. Cette joie et cette bonne humeur, il la communique aux autres, en même temps qu'il transmet avec générosité aux plus jeunes générations de juristes son savoir, le fruit de son expérience et de son jugement.

Pour tout cela, le Conseil de l'Union européenne le remercie, avec la plus grande sincérité et avec chaleur. Nous avons tous bénéficié de sa présence parmi nous, au Conseil, au Coreper, et, bien sûr au Service juridique du Conseil. Jean Paul a contribué à forger et à renforcer l'esprit de corps de notre Service, dont l'indépendance et le savoir-faire sont reconnus, ce dont nous sommes tous extrêmement fiers.

Jean-Claude PIRIS

*Jurisconsulte du Conseil de l'Union européenne
Directeur général du Service juridique*